

**DELIBERATION DU SYNDICAT CENTRE HERAULT
SEANCE DU 28 JUN 2023**

Présents	11
Votants	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0
Ne prend pas part au vote	1

Date de convocation : 22 juin 2023

L'an Deux mille vingt-trois et le 28 juin, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **M. Olivier BERNARDI**, Président.
Présents : Mme Isabelle SILHOL, M. Francis BARDEAU, M. Jean Luc REQUI, M. Daniel VALETTE, M. Jean François SOTO, Mme Véronique NEIL, M. Martine BONNET, Mme Sophie COSTEAU, M. Bertrand ALEIX, Mme Danièle JOSEPH,
Absents excusés: M. Claude REVEL, M. Ludovic CROS, M. Daniel FABRE, Mme Marie Hélène SANCHEZ, M Serge DIDELET, Mme Isabelle LE GOFF, M. Jean TRINQUIER, M. Frédéric ROIG, Mme Isabelle PERIGAULT, M. José MARTINEZ, M. Daniel REQUIRAND, M. Grégory BRO, M. David CABLAT
Pouvoir: M. Claude REVEL à Mme Isabelle SILHOL
Secrétaire de séance : Mme Véronique NEIL

Objet : Convention de partenariat pour la promotion du réemploi et de la revalorisation des déchets du bâtiment avec le RECYCLAGE LODEVOIS - 2023

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que le Syndicat Centre Hérault s'est engagé d'une part, dans un programme local de prévention des déchets), et d'autre part à atteindre les objectifs de la loi de transition énergétique pour la croissance verte.

Afin d'atteindre ces objectifs, il propose un partenariat avec le RECYCLAGE LODEVOIS pour la promotion du réemploi et la revalorisation des déchets issus des activités du bâtiment. Son activité s'inscrit dans le champ de l'économie sociale et solidaire et de l'économie circulaire.

Il ajoute que le RECYCLAGE LODEVOIS a pour ambition de

- Réduire les déchets du bâtiment : vente de matériaux, démontage préservant, collecte sur chantier, fabrication ou pose de matériaux de réemploi, sensibilisation
- Développer le réemploi sur l'Est Occitanie : massification, valorisation
- Réduire la consommation des ressources naturelles
- Créer de l'emploi et former à de nouveaux métiers: la Grande Conserve agréée "Entreprise d'Insertion"
- Porter la voix des acteurs du Réemploi dans la mise en place de la REP bâtiment

Il présente la convention de partenariat avec le RECYCLAGE LODEVOIS qui a pour objectif de définir les engagements des deux parties (axes stratégiques, communication, modalités de collecte, animation...). Cette convention est jointe en annexe de la présente délibération.

Il précise que la convention sera effective à partir du 1^{er} janvier 2023 pour une durée de 3 ans.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Comité Syndical à l'unanimité,

APPROUVE la convention de partenariat pour la promotion du réemploi et de la revalorisation des déchets du bâtiment avec le RECYCLAGE LODEVOIS

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de partenariat entre le Syndicat Centre Hérault et le Recyclage Lodévois

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit
Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le Président du Syndicat Centre Hérault
Olivier BERNARDI



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa publication

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
.../.../2022
et publié ou notifié le : .../.../2022